

## **Juillet 2008 à novembre 2010**

La situation de cette famille n'a pas évolué.

Malgré les promesses écrites de Madame S. M. (assistante sociale), de Monsieur W. (sous directeur) et de la directrice du SPMI, la maman, et la grand-maman n'ont toujours pas accès aux enfants.

Le père des deux garçons a refait sa vie. Il est père d'un nouvel enfant. Sa vie en Suisse est assurée...

Devant le SPMI, il n'intervient pas pour dénoncer l'absurdité de la situation.

De très nombreux courriers ont été envoyés à :

la commission de Surveillance des Professions de la Santé pour dénoncer le traitement au Triptisol de l'un des enfants (médicament interdit pour son jeune âge), alors qu'il pleurait et réclamait sa maman la nuit. Plus de vingt lettres ont été envoyées à diverses instances. On vous renvoie toujours à quelqu'un d'autre. Finalement, tout le monde et personne n'est responsable. On vous répond toujours : On va vous écrire... Mais les semaines passent et les enfants attendent toujours, eux aussi, des solutions à leur chagrin.

Le 14 août 2010, la grand-maman écrit au directeur de l'école de Boveau (VD) voulant connaître les motifs de l'interdiction pour elle, de téléphoner aux enfants et d'avoir des droits de visites. La réponse de ce directeur : "écrivez au SPMI". A ce 24 novembre 2010, aucune réponse de ce service chargé pourtant d'œuvrer pour le bien des enfants, surtout lorsqu'ils sont en souffrance, comme leur mère et grand-mère.

En date du 14 novembre, l'association PMES reçoit un document dont la teneur corrobore une fois de plus, le système bancal de fonctionnement du SPMI.

Je résume la lettre d'une adhérente de notre association :

.....« Selon ma propre expérience et mes observations, je constate que le SPMI utilise une séparation ou un divorce pour procéder à des placements d'enfants, mais aussi et surtout, pour créer des postes de travail. En creusant un peu plus, on constate que la plupart des assistants sociaux travaillent à mi-temps, comme dans d'autres institutions. Le budget alloué par l'Etat au SPMI est faramineux, cela exige donc, des preuves d'activité.

Le drame dans cette institution, est sa lenteur. Il lui faut des mois pour vous faire passer par des assistants sociaux, curatrices, directeurs, qui vous envoient ensuite chez un psychiatre, expert psychiatre, institut de médecine légale, Tribunal tutélaire, sans parler des avocats dont certains usent et abusent de leurs pouvoirs, sans vous donner satisfaction pour autant.

Dans la plupart des cas, les problèmes familiaux pourraient être réglés d'une manière simple, sans l'intervention de tant de personnes. Il suffirait d'un :

### **TRIBUNAL DES FAMILLES ET D'UN MEDIATEUR OFFICIEL ET GRATUIT**

Les familles désespérées se tournent vers les médias et cherchent de l'aide auprès des associations.

Celles-ci restent impuissantes face aux abus de pouvoir du SPMI. Des enfants sont obligés de subir les conséquences de décisions déchirantes. Ils vivent leurs jeunes années loin de leurs parents, dans des foyers ou écoles avec des éducateurs.

La Suisse n'a pas retenu la leçon des années 40 où des enfants ont été arrachés à leur famille. Comment se fait-il que des professionnels de la petite enfance continuent à procéder de la même manière sans qu'aucun politicien ne s'en offusque et n'instaure le respect des droits les plus élémentaires de l'homme et de l'enfant ?

Mais comme je l'ai déjà dit, on dirait que seul un intérêt personnel compte et non un investissement digne et moral comme on serait en droit d'attendre d'un service dit social, au service de tous.

Trop de fonctionnaires appliquent avec lenteur, rigidité et peu de discernement, selon un canevas formaté en haut-lieu, des lois dépassées, aggravant plus qu'autre chose, la situation des familles en crise, au lieu de prodiguer des conseils positifs et donc efficaces.

Des familles continueront à souffrir inutilement, si nos édiles ne procèdent pas à une complète réforme du SPMI, dans un avenir, le plus proche possible.

Chêne-Bougeries, le 24 novembre 2010